



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du : Samedi 01 octobre 2022

À : 09h30

Présidence : M. Karim ABED

Présents : Mme Annabelle RINAUDO, MM. Éric BORGHINI, Claude COLOMBO, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD, Denis SOTO, Claude TELLENE, Cyril BOUREAU (Président C.D.A. du Var), Jacques CLAVET (Président C.D.A. de Provence), Gilles ERMANI (Président C.D.A. de Côte d'Azur), Sébastien OURS (représentant Simon AMZALLAG, Président de la C.D.A. des Alpes) et John SMITH (Président C.D.A. du Grand Vacluse)

Excusé(s) : MM. Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI, Vincent PACE.

Assiste(nt) à la séance : MM. David WAILLIEZ (Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) Maxime APRUZZESE C.T.R.A. et Olivier GONCALVES, service Compétitions.

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100 euros**.

M. Karim ABED, Président de la C.R.A. ouvre la séance en remerciant les participants et notamment les Présidents de C.D.A. de leur présence pour une réunion de travail axée sur le développement de la collaboration entre la C.R.A. et les C.D.A. pour l'arbitrage régional et départemental.

Il remercie également la présence de M. David WAILLIEZ, Vice-Président de la Ligue de Football de la Nouvelle Aquitaine, en charge de l'arbitrage.

INFORMATIONS C.F.A. / D.T.A.

M. Claude COLOMBO, représentant des arbitres au Comité de Direction de la LMF et de la C.F.A. exprime son plaisir de pouvoir échanger de vive voix avec les différents participants ainsi que sa gratitude et son respect aux membres des Commissions pour le travail de l'ombre réalisé.

Il fait un tour d'horizon sur l'arbitrage français en général, se félicitant de la valorisation de celui-ci au niveau international malgré les quelques turbulences du moment.

INFORMATIONS C.R.A.

POINT SUR LES EFFECTIFS

La parole est donnée aux Présidents de chaque C.D.A. pour faire un point sur leurs effectifs respectifs. Il ressort de ce constat réalisé au 30 septembre, une baisse des effectifs de 4,95% sur le territoire de la Ligue Méditerranée.

District des Alpes : perte de 11 arbitres

District de Côte d'Azur : perte de 34 arbitres

District du Grand Vaucluse : perte de 16 arbitres

District de Provence : perte de 52 arbitres

District du Var : perte de 11 arbitres

Concernant les arbitres régionaux, il est à noter une stabilisation des effectifs avec 153 arbitres.

EXAMEN LIGUE

L'examen de ligue se déroulera le samedi 11 février 2023 et sera organisé de la manière suivante :

Matin : test physique (lieu à déterminer)

Après-midi : test théorique sur tablette (Siège de la Ligue Méditerranée)

REGLEMENT INTERIEUR

M. Noël RIFFAUD, secrétaire de la C.R.A. présente les modifications apportées au règlement intérieur saison 2022/2023.

Les Présidents des C.D.A. émettent leurs avis sur certains points de ce règlement, le Président Karim ABED précisant qu'une évolution est toujours possible la saison prochaine si ces points ne donnent pas satisfaction et demande aux C.D.A. de faire des demandes de dérogations individuelles pour des cas précis qui seront étudiées par le bureau de la C.R.A.

FILIERE ASSISTANT REGIONAL

M. Fabrice POREE fait part de sa réflexion devant le manque d'effectif au niveau des assistants régionaux et explique que la C.R.A. souhaite motiver certains arbitres à devenir assistant régional en offrant une plus large ouverture d'accès que pour les arbitres centraux.

Il indique que cette démarche a débuté à la fin de saison dernière avec une proposition faite aux arbitres classés R2 ou JAL d'accéder à cette fonction tout en gardant la possibilité d'évoluer comme arbitre central en catégorie de jeunes.

POINT SUR LES DESIGNATIONS

Le Président Karim ABED donne la parole à MM. Jean-Michel DERMARDIROSSIAN et Fabrice POREE, responsable des désignations.

M. Fabrice POREE remercie les C.D.A. pour leur travail permanent et efficace quant aux différentes sollicitations du pôle désignations.

Il souligne toutefois différents sujets impactant directement le travail des désignations et notamment :

- Les horaires tardifs.
- Les coups d'envoi des rencontres à 13h le dimanche.
- Les modifications d'horaires la semaine précédant les rencontres.
- La recommandation de la Commission Médicale de la F.F.F. sur la limitation à deux rencontres sur un week-end pour un officiel.

Il précise également que la difficulté réside dans le comportement de certains jeunes arbitres mineurs qui ne peuvent se déplacer pour diverses raisons et propose d'informer, en amont d'une candidature au niveau régional, leurs représentants légaux, du rôle qui les attend au regard des exigences du niveau régional.

M. Jean-Michel DERMARDIROSSIAN explique le fonctionnement des désignations automatiques qui élaborent une première ébauche.

Que, suite à ces pré-désignations, le travail consiste à faire une vérification par rapport aux indisponibilités, aux horaires incompatibles...

Il précise que l'outil informatique actuel n'est pas fonctionnel.

Le pôle désignations renouvelle la proposition faite aux C.D.A. de leur donner le nom d'un arbitre assistant de niveau départemental qui serait désigné sur des championnats régionaux Séniors.

Un tour de table est réalisé pour permettre à chaque Président de C.D.A. de s'exprimer sur ce sujet. Tous les Présidents font un retour sur leurs problématiques qu'elles soient d'ordre humaine (effectif), technologiques (impossibilité d'accéder à certaines fonctionnalités pour les désignations).

Un débat est ouvert sur les Jeunes Arbitres de Ligue qui arrivent à la limite d'âge et qui s'orientent vers une suite de carrière au niveau Séniors avec plusieurs pistes de travail qui seront soumises à étude par le bureau de la C.R.A.

INFORMATIONS TECHNIQUES

STAGE / RASSEMBLEMENT

M. Maxime APRUZZESE, C.T.R.A., présente les différentes dates des stages à venir.

- du vendredi 7 octobre au soir au dimanche 9 octobre : stage du pôle F.F.F. au CREPS de BOULOURIS.
- samedi 29 octobre : stage arbitres assistant à Plan de Cuques.
- du vendredi 4 novembre au soir au dimanche 6 novembre : stage Jeunes Arbitres de Ligue de moins de 19 ans au CREPS de BOULOURIS.
- du vendredi 16 décembre au soir au dimanche 18 décembre : stage inter districts jeunes arbitres au CREPS de BOULOURIS.
- les 7 et 8 janvier 2023 : stage arbitres féminines au CREPS de BOULOURIS.
- du vendredi 20 février 2023 au soir au dimanche 22 février 2023 : stage Jeunes Arbitres de Ligue de plus de 19 ans au CREPS de BOULOURIS.
- samedi 11 mars : rassemblement du pôle F.F.F. au CREPS de BOULOURIS.

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (F.I.A.)

M. Maxime APRUZZESE informe les membres que 20 sessions de F.I.A. ont été programmées soit à la Ligue soit dans les différents districts mais également dans des facultés. Les dates et les modalités d'inscription à ces formations se trouvent sur le site de la LMF.

Il précise qu'un objectif de recrutement de 250 nouveaux arbitres a été défini pour cette saison.

Afin de préparer au mieux ces futures formations, il informe d'une formation d'initiateur le samedi 22 octobre au District du Var.

CALENDRIERS DES REUNIONS

M. Denis SOTO, Président délégué de la C.R.A. intervient sur le calendrier des futures réunions pour que celles-ci soient déterminées à l'avance.

Le bureau de la C.R.A. se réunira tous les premiers mardis de chaque mois.

Après discussion avec les différents Présidents de C.D.A. et les membres de la C.R.A., il est défini le calendrier suivant pour les autres réunions :

- **Réunion avec les Présidents de C.D.A. en visioconférence pour éviter des déplacements :**
 - le mercredi 30 novembre 2022 à 18h30
 - mercredi 29 mars 2023 à 18h30
- **Réunion plénière de la C.R.A. en présentiel :**
 - samedi 21 janvier 2023 à 9h30 au siège de la LMF
 - samedi 17 juin 2023 à 9h30 au siège de la LMF (date à confirmer selon les manifestations à venir dans les districts ou à la Ligue)

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD